Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 27, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

SIRET : 784 845 026 00045

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie - BP 70948 - 49009 Angers Cedex 01 - SAS au capital de 9 830 352 Euros - R.C.S. Angers 063 200 885. Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 27, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS
SIRET : 784 845 026 00045

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Adhérents de l'Association **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

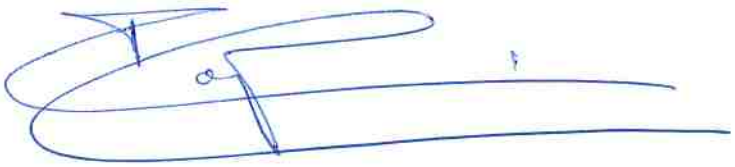

Brice ROGIR

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Comptes annuels
Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 423 543		3 423 543	3 423 543
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	110 156	86 156	24 000	34 058
Immobilisations corporelles en cours	276 684		276 684	53 133
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	30 920		30 920	36 145
Total I	**3 841 303**	**86 156**	**3 755 146**	**3 546 878**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	679 360	3 833	675 527	399 911
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	220 377		220 377	8 271
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-		-	30 012
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 071 069		2 071 069	1 705 782
Charges constatés d'avance	16 934		16 934	7 909
Total II	**2 987 741**	**3 833**	**2 983 908**	**2 151 885**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**6 829 044**	**89 989**	**6 739 055**	**5 698 763**

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Comptes annuels
Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Bilan passif

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	-	-
Fonds statutaires	-	-
Dotations non consomptibles	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 145 533	1 096 248
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	91 576	91 576
Autres réserves		
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	260 994	49 285
SITUATION NETTE	1 498 104	1 237 110
Fonds propres consomptibles	-	-
Subventions d'investissement	300 000	-
Provisions réglementées	-	-
Total I	**1 798 104**	**1 237 110**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	69 115	110 190
Total II	**69 115**	**110 190**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	117 141	181 964
Provisions pour charges	241 033	216 214
Total III	**358 174**	**398 178**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 994 262	2 937 308
Emprunts et dettes financières diverses	791	683
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 439	290 760
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	417 821	388 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	17 081	16 950
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	688 268	318 781
Total IV (1)	**4 513 662**	**3 953 285**
Ecarts de convertion passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**6 739 055**	**5 698 763**

(1) Dont à plus d'un an (a)	2 867 177	2 789 024
Dont à moins d'un an (a)	1 646 455	1 164 261
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Comptes annuels
Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 192 605	1 160 971
Ventes de biens et de services	6 895	420
Ventes de biens	360	420
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 535	-
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 783 519	1 507 007
Concours publics et subventions d'exploitation	1 584 401	1 370 177
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels	19 600	-
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	179 518	136 830
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	349 526	268 305
Utilisation des fonds dédiés	109 740	194 537
Autres produits	11 733	6 013
Total I	**3 454 017**	**3 137 253**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 205 757	1 098 221
Aides financières	20 100	-
Impôts, taxes et versements assimilés	108 984	95 008
Salaires et traitements	1 104 317	985 333
Charges sociales	460 685	440 323
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 658	28 911
Dotations aux provisions	82 136	31 014
Reports en fonds dédiés	68 665	110 190
Autres charges	201 658	149 351
Total II	**3 267 961**	**2 938 350**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**186 057**	**198 903**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 364	1 642
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	39
Total III	**2 364**	**1 681**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	22 691	12 476
Différences négatives de change	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	**22 691**	**12 476**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**- 20 327**	**- 10 795**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**165 730**	**188 108**

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Comptes annuels
Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	20 000	-
Sur opérations en capital		-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	120 000	-
Total V	**140 000**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	35 537	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 662	138 553
Total VI	**44 199**	**138 553**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**95 801**	**- 138 553**
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	537	270
Total des produits (I+III+V+IX)	**3 596 382**	**3 138 934**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	**3 335 388**	**3 089 649**
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	**260 994**	**49 285**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	
Prestations en nature		
Bénévolat		-
TOTAL	**-**	**-**
	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	**-**	**-**

Présentation de l'entité

Description de l'objet social

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est une association loi 1901. Conformément à l'article L.333-4 du Code de l'environnement, elle a vocation à représenter l'ensemble des Parcs naturels régionaux. Elle assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Elle est consultée dans le cadre des procédures de classement ou de renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux, dans des conditions fixées par décret. Elle assure un rôle de conseil auprès des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux pour la mise en œuvre de leurs missions.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fédération représente les intérêts communs des Parcs naturels régionaux de France. Son action se déploie au plan national et international.

- Promotion de l'action des Parcs, représentation de leurs intérêts collectifs auprès des grands acteurs nationaux et négociation en leur nom ;

- Inscription des Parcs dans les politiques européennes, représentation et promotion des Parcs dans les instances internationales ;

- Capitalisation des actions et méthodes des Parcs ;

- Animation de la réflexion au sein du réseau des Parcs, valorisation des effets des actions, transfert de l'expertise et professionnalisation des démarches d'innovation ;

- Assistance des organismes de gestion des Parcs ;

- Gestion, sur délégation du ministère en charge de l'environnement, des marques générales « Parc naturel régional », « Parcs naturels régionaux de France », et « Valeurs Parc naturel régional ».

Moyens mis en œuvre

La Fédération des Parcs naturels régionaux met en place les moyens permettant la réalisation de son objet, et notamment les publications, les expositions, sites et outils web, l'organisation de rencontres, colloques, stages de formation, missions d'expertise, voyages d'études, etc.

Son action s'appuie sur les travaux de Commissions, d'un Conseil d'orientation de recherche et de prospective (CORP).

Plus généralement la Fédération peut procéder à toutes opérations de quelques natures qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à son objet et de nature à favoriser celui-ci. A ce titre, la Fédération peut réaliser, directement ou indirectement, toute activité à caractère mobilier ou immobilier de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Au plan financier, son activité s'appuie sur des cotisations auprès de ses membres, des subventions diverses, des conventions avec des organismes publics ou privés, des emprunts.

Elle est également dotée d'une équipe salariée chargée de mettre en œuvre le programme d'activité.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits caractéristiques de l'exercice

Réhabiliation locaux

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France a conduit en 2022 des travaux de réhabilitation intérieure sur les locaux situés au 27 rue des Petits Hôtels 75010 Paris, acquis en 2021. Ces travaux sont estimés à 1 307 000 €. Elle a souscrit un pret auprès du Crédit coopératif pour conduire ces travaux un pour un montant de 1 007 000 € (hors frais bancaire et frais de notaire), d'une durée de 22 ans, dont 12 mois de phase de préfinancement.

Il est prévu qu'elle y transfère son siège social et ses bureaux à l'issue de travaux de réhabilitation intérieure effectués en 2022,

Locaux rue Christiani

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France a transféré son siège social à l'adresse de ses nouveaux locaux au 1er décembre 2022 : 27 rue des Petits Hotels - 75010 Paris. Elle a quitté définitivement ses bureaux situés 9 rue Christiani - 75018 Paris, le 30 novembre 2022. Elle a soldé, dans le cadre d'un accord transactionnel, les différents qui l'opposait à son bailleur Katz consort.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice à signaler.

Règles et méthodes comptables

Désignation : FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Le total du bilan au 31/12/2022 est de 5.698.763 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 49.285 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2018-06 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ANC 2014-03 du plan comptable général

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels :	3 ans
* Agencements :	10 ans
* Matériel de bureau :	5 ans
* Matériel informatique :	4 ans
* Mobilier :	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiées, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Cf. également note des produits et charges exceptionnelles

Changement de méthode comptable

les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précèdent.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association. En 2022, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a repris en produit une provision de 120 000 € passée en 2021, pour couvrir les risques liés au litige avec le bailleur Katz de le rue Christiani. Ce litige a été résolu en 2022 dans le cadre d'un accord transactionnel. Le risque a été levé. Elle a également bénéficié d'une somme de 20 000 € en solde de tout compte lors de son départ de la rue Christiani. Les charges exceptionnelles 2022 de 8 662 € concernent la sortie des biens non amortis lors du départ de la Fédartion de ses anciens locaux rue Christiani. le monant de 35 553 € correspond à la perte du dépot de garantis de ces mêmes locaux.

Rémunération du Président

Le président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Monsieur Mickael WEBER, est rémunéré depuis l'exercice 2017, au titre de l'article 267-7-1°-d du Code Général des Impôts.
La rémunération brute allouée au titre de l'exercice 2022 s'élève à 35.324,18 €.

Réserve pour projets associatifs

La réserve pour projets associatifs est portée à 91.576 €, affectée à :

- la mise en place de la stratégie nationale tourisme;
- le renforcement du lobbying parlementaire;
- la consolidation du programme d'activité en cas de désengagement de certains financeurs.

Engagements de retraite - Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'epérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite d'élève à la clôture de l'exercice à 163 412 €. Les hypothèses retenues pour l'évaluation de

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière ;
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière, méthode rétrospective propratisée sur l'ancienneté;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basé sur la convention collective ;
- départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation retenu : 3 % ;
- Taux moyen de charges sociales : 55 % ;
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1,5 % ;
- Taux de rotation faible pour le personnel de 40 ans et plus.

Informations sur les contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie d'aucunes contributions volontaires en nature, c'est pourquoi les montants mentionnés au pied du compte de résultat sont nuls.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	5 515		5 515	0
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	**5 515**	**0**	**5 515**	**0**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 423 543			3 423 543
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers	25 720		25 010	710
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique mobilier	126 444	14 262	31 260	109 446
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	53 133	223 551		276 684
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 628 840**	**237 813**	**56 270**	**3 810 383**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être c	**0**	**0**	**0**	**0**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	183	30 312		30 495
- Prêts et autres immobilisations financières	35 962		35 537	425
Immobilisations financières	**36 145**	**30 312**	**35 537**	**30 920**
ACTIF IMMOBILISE	**3 670 500**	**268 125**	**97 322**	**3 841 303**

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	5 515		5 515	0
Immobilisations incorporelles	**5 515**	**0**	**5 515**	**0**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers	15 277	10 443	25 010	710
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	102 829	13 878	31 260	85 446
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	**118 106**	**24 320**	**56 270**	**86 156**
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	**123 621**	**24 320**	**61 785**	**86 156**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 947.591 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 920		30 920
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	679 360	679 360	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	220 377	215 566	
Charges constatées d'avance	16 934	16 934	
Total	**947 591**	**911 860**	**30 920**

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	11 738
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	**11 738**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 096 248	49 285			1 145 533
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecarts de réévaluation					0
Réserves	91 576				91 576
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	49 285	-49 285	260 994		260 994
Situation nette	***1 237 109***	***0***	***260 994***	***0***	***1 498 103***
Fonds propres consomptibles					0
Subventions d'investissement			300 000		300 000
Provisions réglementées					0
TOTAL	**1 237 109**	**0**	**560 994**	**0**	**1 798 103**

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Pensions et obligations similaires	216 214	24 818			241 033
Restructurations					
Impôts					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	181 964	55 177		120 000	117 141
TOTAL	**398 178**	**79 995**	**0**	**120 000**	**358 174**
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		79 995			
Financières					
Exceptionnelles				120 000	

Notes sur le bilan

Fonds dédiés et reportés

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	**110 190**	**68 665**	**109 740**	**0**	**0**	**69 115**	**0**
ANCT solde terres de pixel	13 662		13 662			0	
ANCT Temps de travail	9 734		9 734				
CDC Prix innover à la campagne	450					450	
OFB participation des PNR	22 675		22 675				
MCC bourse atelier hors les murs	1 000		1 000				
MAA-OFB actions à réaliser	12 200		12 200				
CDC 9 webinaires	9 000		9 000				
MCC séminaire constructions roseaux	1 700		1 700				
SACE-MCC soutien à la création musicale	22 991		22 991				

FEDERATION DES PARCS NATURELS
REGIONAUX DE FRANCE

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MCC séminaire implication des habitants	6 000		6 000				
MCC Culture et éducation	2 000		2 000				
ANCT projet études petites villes	8 778		8 778				
CDC webinaires	0	3 500	0			3 500	
MCC séminaire roseau	0	1 700	0			1 700	
ANCT 4 bourses ateliers hors les murs	0	4 000	0			4 000	
MTE écoquartiers	0	1 065	0			1 065	
EDF Stage 6 mois	0	4 500	0			4 500	
EDF 1 webinaire	0	1 000	0			1 000	
ENEDIS 1 webinaire	0	1 000	0			1 000	
CDC 1 webinaire adaptation	0	1 000	0			1 000	
EDF 1 webinaire carbone	0	1 000	0			1 000	
EDF étude syndicats d'énergie	0	9 000	0			9 000	
EDF indicateurs enquête	0	2 000	0			2 000	
EDF frais de réunion	0	500	0			500	

FEDERATION DES PARCS NATURELS
REGIONAUX DE FRANCE

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MCC Création musicale intervenants artistique et technique	0	10 000	0			10 000	
MCC partenariat IREST	0	11 000				11 000	
MCC actes séminaire éducation et culture	0	2 500				2 500	
MCC décalage date valorisation plus actes	0	9 200				9 200	
MCC prestations d'actes plus contenu	0	2 000				2 000	
MCC Déplacements	0	3 250				3 250	
CDC prix Lauréat 2022	0	450				450	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	

FEDERATION DES PARCS NATURELS
REGIONAUX DE FRANCE

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Projet ou catégorie de projet A						0	
Projet ou catégorie de projet B						0	
...						0	
Ressources liées à la générosité du public	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Projet ou catégorie de projet A						0	
Projet ou catégorie de projet B						0	
...						0	
TOTAL	**110 190**	**68 665**	**109 740**	**0**	**0**	**69 115**	**0**

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	791	791		
- à plus de 1 an à l'origine	2 994 262	127 085	701 300	2 165 877
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 439	395 439		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	417 821	417 821		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 081	17 081		
Produits constatés d'avance	688 268	688 238		
TOTAL	**4 513 662**	**1 646 455**	**701 300**	**2 165 877**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	183 064
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	126 110
(**) Dont envers les associés	

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	130 337
Personnel - congés à payer	123 711
Personnel - autres charges à payer	100 308
Charges s/provision congés à payer	115 706
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	
Total	**470 062**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	16 934		
Total	**16 934**		**0**

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatées d'avance	688 268		
Total	**688 268**		**0**

Détail des produits constatés d'avance:

- EVA Logiciel		106 992
- AFD Cooperation Mexique		11 889
- Marque		34 177
- Subventions publiques 2023		495 290
- Contributions financières 2023		39 920
	TOTAL	**688 268**

Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

	Nature du concours ou de la subvention octroyés		
Autorités administratives	**Subventions d'exploitation**	**Concours Publics**	**Suventions d'exploitation**
Etat	1 584 401		
Collectivités territoriales			
TOTAL	1 584 401	-	-
	0	0	0